

00 13 63

JOHANNE DAUPHINAIS

Demanderesse

C.

VILLE DE MONTRÉAL

Organisme public

Après étude du dossier et compte tenu que les parties, bien que dûment convoquées, ne se sont pas présentées à l'audience le 26 avril 2001, la Commission d'accès à l'information du Québec croit que son intervention n'est manifestement plus utile et décide de FERMER le présent dossier.

MICHEL LAPORTE
Commissaire

Montréal, le 3 mai 2001